

Polyseal Bitu PB 531 — Fiche de données de sécurité

Traduction française de la source anglaise, traduction de la source turque · MSDS EN-33 · Révision 0 · 19.01.2022

Préparée conformément aux règlements turcs cités dans la source et au règlement (CE) n° 1272/2008.

1. Identification

1.1 Produit : mélange, Polyseal Bitu PB 531. 1.2 Usage : matériau d'imperméabilisation monocomposant à base de polyuréthane. 1.3 Fournisseur : MERKS Yapı Kim. San. Ve Tic. A.Ş., 202. Cadde n° 15, Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, Polatlı/Ankara ; tél./fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. 1.4 Urgence : UZEM 114 ; +90 312 626 5012.

2. Identification des dangers

Classification SEA n° 28848 : liquide inflammable cat. 3 H226 ; toxicité aiguë par inhalation (vapeur) cat. 4 H332 ; irritation cutanée cat. 2 H315 ; sensibilisation respiratoire cat. 1 H334 ; sensibilisation cutanée cat. 1 H317 ; cancérogénicité cat. 2 H351. Pictogrammes GHS02, GHS07, GHS08 ; mention Danger. Composants dangereux à étiqueter cités par la source : xylène, m-tolylidène diisocyanate, toluène diisocyanate. Prévention : P201 se procurer les instructions avant utilisation ; P202 ne pas manipuler avant d'avoir lu/compris les précautions ; P241 utiliser des équipements électriques/de ventilation/d'éclairage antidéflagrants ; P261 éviter de respirer poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols ; P264 se laver soigneusement les mains, bras et visage à l'eau et au savon après manipulation. La source donne ensuite les mentions H complètes en section 16. Note : la liste des composants dangereux de l'étiquetage cite des diisocyanates TDI, tandis que la section 3 de la source décrit le MDI (CAS 9016-87-9) et ne donne aucun TDI ; cette différence de source est conservée et signalée, sans attribution/recalcul.

3. Composition/informations sur les composants

Substances : sans objet. Mélange : xylène, EINECS 215-535-7, CAS 1330-20-7, 5–15 % ; Flam. Liq. 3 H226 ; Acute Tox. 4 inhalation H332 ; Acute Tox. 4 cutanée H312 ; Skin Irrit. 2 H315. Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues, EINECS 618-498-9, CAS 9016-87-9, ≤6 % ; Acute Tox. 4 inhalation H332 ; Skin Irrit. 2 H315 ; Eye Irrit. 2 H319 ; Resp. Sens. 1 H334 ; Skin Sens. 1 H317 ; Carc. 2 H351 ; STOT SE 3 H335 ; STOT RE 2 H373.

4. Premiers secours

Toute personne exposée/inquiète doit demander un avis médical ; en cas de malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin. Inhalation : transporter à l'air frais et maintenir dans une position où la respiration est confortable ; en cas de symptômes respiratoires, appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin. Peau : rincer à l'eau ou sous la douche et retirer immédiatement les vêtements contaminés ; consulter en cas d'irritation ou d'éruption. Yeux : rincer avec précaution plusieurs minutes, enlever les lentilles si possible, continuer à rincer ; consulter si l'irritation persiste. Ingestion : appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise. Effets : somnolence/vertiges possibles ; allergie/asthme ou difficultés respiratoires après inhalation ; irritation et allergie cutanée ; irritation oculaire. Traitement immédiat spécifique : aucune donnée appropriée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens appropriés : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, CO₂. Liquide et vapeurs inflammables ; les produits de décomposition peuvent émettre des fumées toxiques. Ne pas intervenir sans équipement adapté ; appareil respiratoire autonome et tenue de protection complète.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Personnel non spécialisé : ne pas respirer les vapeurs/aérosols ; éviter le contact ; assurer une ventilation adéquate ; évacuer la zone dangereuse, suivre les procédures d'urgence et consulter un expert. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Couvrir les drains ; recueillir, contenir et pomper le déversement. Tenir compte des restrictions de compatibilité (sections 7 et 10). Absorber prudemment avec un absorbant liquide (par ex. Chemizorb®), éliminer et nettoyer la zone. Protection individuelle : section 8 ; déchets : section 13.

7. Manipulation et stockage

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes ; ne pas fumer ; utiliser des outils non étincelants et prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Des gaz inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient ; employer un équipement antidéflagrant. Porter des équipements individuels ; obtenir les instructions spéciales, ne pas manipuler avant d'avoir compris les précautions ; utiliser à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé ; éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols ainsi que le contact cutané/oculaire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation et ne pas les sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer ; se laver les mains après manipulation. Stocker fermé, en lieu bien ventilé et sous clef ou accessible uniquement au personnel autorisé ; manipuler/ouvrir avec précaution ; produit sensible à l'humidité. Aucun usage autre que celui de la section 1.2 n'est prévu.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Aucune substance avec limite d'exposition professionnelle. Assurer une bonne ventilation. Mains : gants de protection. Yeux : lunettes de sécurité. Corps : vêtements de protection adaptés. Respiration : équipement de protection respiratoire. Contrôles environnementaux : éviter tout rejet dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État : liquide ; couleur : incolore ; odeur : caractéristique. Points de fusion/congélation : sans objet. Point initial et plage d'ébullition : 200 °C à 7 hPa. Point éclair : 25 °C. Température d'inflammation : 42 °C. Viscosité : 30–70 cP. Pression de vapeur : 6,7 hPa à 20 °C. Masse volumique : 0,95–1,05 g/cm³. Solubilité dans l'eau, coefficient n-octanol/eau, propriétés explosives : aucune donnée appropriée. Propriétés comburantes : aucune.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité et possibilités de réactions dangereuses : aucune donnée appropriée. Produit chimiquement stable dans les conditions ambiantes normales (température ambiante). Éviter les surfaces chaudes et les températures élevées ; aucune flamme/étincelle ; éliminer les sources d'inflammation. Incompatibles : bases, oxydants forts, alcools. Produits de décomposition en cas d'incendie : voir section 5.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : non classé. Irritation cutanée : provoque une irritation. Lésions/irritation oculaires graves : provoque une grave irritation oculaire. Sensibilisation respiratoire/cutanée : peut provoquer symptômes allergiques/asthmatiques ou difficultés respiratoires par inhalation ; peut provoquer allergie cutanée. Mutagénicité : non classé. Cancérogénicité : suspecté de provoquer le cancer. Toxicité pour la reproduction : non classé. Exposition unique : somnolence/vertiges possibles. Expositions répétées et danger par aspiration : non classés.

12. Informations écologiques

Toxicité, persistance/biodégradation, bioaccumulation, mobilité dans le sol : aucune donnée appropriée. Évaluation PBT/vPvB non disponible car aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise/n'a été réalisée. Propriétés perturbant le système endocrinien et autres effets néfastes : aucune donnée appropriée.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément à la directive 2008/98/CE et aux réglementations nationales/locales, notamment au règlement turc sur la gestion des déchets (Journal officiel n° 29314, 02.04.2015). Laisser les produits chimiques dans leur récipient d'origine ; ne pas mélanger à d'autres déchets. Traiter les récipients non nettoyés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID/ADN : UN 1139, SOLUTION DE REVÊTEMENT, classe 3, groupe III, (D/E) ; danger environnemental : non. IMDG : UN 1139, SOLUTION DE REVÊTEMENT, classe 3, groupe III ; danger environnemental : non. Précautions/paramètres : code de classification F1 ; disposition spéciale ADR/ADN/RID 640E ; quantité limitée 5 L ; quantité exceptée E1 ; emballage ADR/RID P001, IBC03, LP01, R001 ; emballage mixte MP19 ; citerne T2, règle TP1 ; code citerne LGBF ; véhicule citerne FL ; catégorie 3 ; colis ADR V12, RID W12 ; disposition ADR S2 ; n° d'identification du danger 30 (répété deux fois dans la source) ; panneaux orange 1139 ; code tunnel D/E ; colis express RID CE4. IMDG : disposition 955 ; quantité limitée 5 L ; exceptée E1 ; emballage P001/LP01 ; IBC03 ; citerne T2/TP1 ; EmS incendie F-E, déversement S-E ; catégorie d'arrimage A. Miscibilité à l'eau dépend de la composition. IATA : quantité exceptée E1 ; limitée Y344, maximum 10 L ; instructions emballage passagers/cargo 355, max. 60 L ; cargo seulement 366, max. 220 L ; disposition A3 ; ERG 3L. ADN : équipement PP, EX, A ; ventilation VE01 ; cônes/lumières bleus : 0.

15. Informations réglementaires

La FDS est conforme au règlement UE n° 1907/2006. La source mentionne les règlements turcs SEA (Journal officiel 11.12.2013, n° 28848) et FDS (13.12.2014, n° 29204). KKDIK (n° 30105, répétée dans la source) : restrictions à la fabrication, mise sur le marché et utilisation de certaines substances/mélanges/articles dangereux (annexe 17). Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée conformément à REACH UE n° 1907/2006.

16. Autres informations

Classes : Acute Tox. 4 dermique/inhalation : toxicité aiguë cat. 4 ; Flam. Liq. 2 et 3 : liquide inflammable cat. 2/3 ; STOT SE 3 : toxicité spécifique d'organe, exposition unique (irritation respiratoire/effets narcotiques) ; STOT RE 2 : toxicité spécifique d'organe après expositions répétées ; Skin Sens. sensibilisation cutanée ; Skin Irrit. irritation cutanée ; Eye Irrit. irritation oculaire ; Carc. cancérogénicité ; Resp. Sens. sensibilisation respiratoire. Mentions H : H225 liquide/vapeurs très inflammables ; H226 liquide/vapeurs inflammables ; H312 nocif par contact cutané ; H315 irritation cutanée ; H317 allergie cutanée ; H319 grave irritation oculaire ; H332 nocif par inhalation ; H334 symptômes allergiques/asthmatiques ou difficultés respiratoires par inhalation ; H335 irritation respiratoire ; H336 somnolence/vertiges ; H351 suspecté de provoquer le cancer ; H373 risque présumé d'effets graves pour les organes après expositions prolongées/répétées. Les informations sont fondées sur les connaissances et l'expérience à la date de préparation ; elles servent de guide de sécurité et ne constituent pas garantie d'exhaustivité/exactitude, garantie ou spécification de qualité. Elles ne concernent que le mélange indiqué et peuvent ne pas s'appliquer en cas de mélange avec d'autres substances ou d'autre procédé.